Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Licenciement pour faute grave pendant un arrêt maladie

Par Tesrine

Bonjour,

Si j'ai bien compris, un salarié peut être licencié pour faute pendant un arrêt maladie, s'il a commis une faute avant son arrêt maladie.

Mais qu'en est-il si la faute est commise pendant son arrêt maladie : par exemple, s'il envoie un mail d'insultes à son supérieur ?

De plus, l'employeur a un délai de deux mois pour engager des poursuites disciplinaires.

Donc dans le cas où un employé est en arrêt maladie pendant plus de deux mois, s'il envoie un mail d'insultes au début de son arrêt, comment cela se passe-t-il ?

L'employeur peut-il convoquer le salarié à un entretien de licenciement pendant qu'il est en arrêt maladie ? Ou doit-il attendre que l'arrêt se termine, auquel cas le délai pour engager la procédure serait dépassé ?

Merci pour votre réponse

Par kang74

Bonjou

l'arrêt de travail ne change rien à la procédure , SI l'employeur veut qu'il y en ait une .
Donc convocation, entretien et notification de licenciement peuvent avoir lieu pendant un arrêt .